

Paris, le 6 octobre 2022

n° 6376/SG

à

Mesdames et messieurs les secrétaires généraux des ministères,
Mesdames et messieurs les préfets de région,
Mesdames et messieurs les préfets de département,
Mesdames et messieurs les directeurs généraux d'agence régionale de santé,
Mesdames et messieurs les délégués départementaux d'agence régionale de santé,
Mesdames et messieurs les recteurs d'académie,
Mesdames et messieurs les directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Objet : Campagne 2022-2023 pour des stages de qualité proposés aux élèves de troisième des réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+).

Référence	n° 6376/SG
Date de signature	6 octobre 2022
Emetteur	PRM – Première ministre
Objet	Campagne 2022-2023 pour des stages de qualité proposés aux élèves de troisième des réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+) en séquence d'observation dans les administrations relevant de l'État et dans le secteur privé
Commande	Mise en œuvre des modalités de déploiement de la campagne 2022-2023 en maintenant la mise en adéquation entre offre et demande afin que le plus grand nombre d'élèves concernés puissent bénéficier de cette opportunité
Action(s) à réaliser	Alimentation de la plateforme « www.monstagedetroisieme.fr » en offres du secteur public et du secteur privé pour parvenir à un volume total de 30 000 offres de stages
Echéance	15 octobre 2022
Contact utile	Monstagedetroisieme@anct.gouv.fr
Nombre de pages et annexes	4 pages et 2 annexes
Références juridiques	Circulaire n° 6027/SG du 17 juillet 2018 relative à l'accueil de 15 000 collégiens de classe de troisième scolarisés dans les établissements des réseaux d'éducation prioritaire renforcée (REP+) en stage dans les administrations relevant de l'État et du secteur public hospitalier. Circulaire n° 6037/SG du 11 septembre 2018 relative à l'accueil de 15 000 collégiens de classe de troisième scolarisés dans les établissements des réseaux d'éducation prioritaire renforcée (REP+) en séquence d'observation dans le secteur privé – objectifs pour l'année scolaire 2018 - 2019.

.../...

En classe de troisième, tous les élèves doivent effectuer une séquence d'observation en milieu professionnel, en application de l'article D. 332-14 du code de l'éducation. Ce stage se déroule dans les entreprises, les associations, les administrations, les établissements publics ou les collectivités territoriales aux conditions prévues par le code du travail.

Grâce à la mobilisation des équipes éducatives et pédagogiques des collèges, ainsi que des structures accueillantes, cette séquence d'observation offre aux élèves un premier contact avec le monde professionnel et leur permet de découvrir les réalités concrètes du travail. Il est aussi l'occasion pour eux d'échanger, hors du contexte familial ou scolaire, avec des acteurs du monde de l'entreprise ou des administrations.

Cependant, la qualité des stages peut s'avérer très variable en pratique et source d'inégalités. Ainsi, les élèves de collèges situés en réseau d'éducation prioritaire, souvent issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville, ont plus de difficultés à trouver des stages de qualité – souvent faute de réseaux personnels susceptibles de les orienter ou de les accueillir.

Face à cette réalité récurrente, le Président de la République a souhaité, le 22 mai 2018, la mise en place d'une bourse aux stages au bénéfice des élèves de troisième scolarisés dans les collèges REP+, alimentée en offres de stages par les administrations publiques et par le secteur privé. C'est pour répondre à cet enjeu que la plateforme nationale www.monstagedetroisieme.fr a été lancée dès l'année scolaire 2018-2019.

Cette ambition a par ailleurs été étendue depuis aux élèves des collèges REP.

La campagne 2022-2023 a pour but de maintenir la mise en adéquation entre offre et demande afin que le plus grand nombre d'élèves concernés puisse bénéficier de cette opportunité.

Un effort particulier de mobilisation est demandé aux services de l'État et aux entreprises du secteur privé afin de poursuivre et d'amplifier leurs engagements en accueillant en présentiel les jeunes collégiens au sein de leurs structures.

La présente circulaire en précise les modalités de déploiement.

I. Un objectif chiffré réaffirmé pour la campagne 2022-2023

L'objectif de 30 000 stages, portés à parts égales par les administrations publiques et le secteur privé est fixé pour cette nouvelle année scolaire, il correspond à 25 % des élèves scolarisés en troisième en REP et REP+. L'ambition cardinale demeure en effet que tous les élèves de troisième des établissements REP et REP+ puissent avoir accès à un stage de qualité.

Des objectifs chiffrés, déclinés par département, sont fixés pour chaque région notamment en fonction du nombre d'élèves de collèges des réseaux d'éducation prioritaires présents dans chaque territoire.

Pour rappel, l'ensemble des offres identifiées devront être déposées sur la plateforme nationale : www.monstagedetroisieme.fr.

A. Offres des services de l'État

Un objectif de 15 000 offres de stages est fixé pour les services de l'État et ses différents opérateurs, dont 1 200 au sein des administrations centrales.

Les préfets de département et les secrétaires généraux des ministères indiqueront à l'Agence nationale de la cohésion des territoires le nom du « référent stage de troisième » au sein de leur administration d'ici au 15 octobre 2022 à l'adresse suivante : monstagedetroisieme@anct.gouv.fr.

Les directions des services départementaux de l'éducation nationale sont également invitées à communiquer à l'Agence nationale de la cohésion des territoires le nom du « référent stage de troisième ».

Les préfets de département, avec l'appui des délégués départementaux des agences régionales de santé et des directeurs académiques des services de l'éducation nationale, identifieront dans les services de l'État et de ses opérateurs un nombre de stages correspondant à l'objectif fixé dans l'annexe 1 ; ils s'assureront que ces offres sont remontées sur la plateforme www.monstagedetroisieme.fr pour le 31 octobre 2022.

Les secrétaires généraux des ministères identifieront dans leurs services et pour leurs opérateurs un nombre de stages correspondant à l'objectif fixé et rappelé dans l'annexe 2 selon le même calendrier.

B. Offres du secteur privé

Les préfets de région et de département contribueront, en particulier par l'intermédiaire des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), à l'alimentation de la plateforme www.monstagedetroisieme.fr en offres de stage pour atteindre la cible de 15 000 propositions. Ils mobiliseront à cette fin leurs partenaires dans le tissu entrepreneurial et les organismes consulaires ainsi que les entreprises signataires du PAQTE ou engagées dans le déploiement du plan « 10 000 entreprises pour l'inclusion et l'insertion professionnelle ».

Les recteurs d'académie mobiliseront leurs réseaux en relation avec les entreprises (comités locaux école/entreprise, et pôles de stages principalement) et inciteront les entreprises avec lesquelles ils travaillent déjà à déposer des offres sur la plateforme nationale.

II. La plateforme nationale

Les offres de stage pour la prochaine campagne sont à déposer sur la plateforme dédiée www.monstagedetroisieme.fr. Ce portail vise à assurer la diffusion des offres de stages du secteur public et du secteur privé auprès des collèges relevant d'un réseau d'éducation prioritaire (REP et REP+) et à fournir une information générale sur les stages de troisième à l'attention des élèves, de leurs parents et des équipes éducatives - ainsi que des entreprises privées et des administrations.

Des dérogations sont possibles pour intégrer des collèges non classés en éducation prioritaire mais accueillant des élèves habitant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, à condition d'obtenir l'accord conjoint de la préfecture du département et des services académiques de l'éducation nationale.

La version actuelle de la plateforme permet aux administrations de rattacher les stages qu'elles déposent à leur ministère de tutelle ; chaque entreprise signataire du PAQTE pourra rattacher ses offres de stage au groupe auquel elle appartient. Ces informations permettront de produire des statistiques consolidées et adaptées aux besoins de chaque utilisateur.

La plateforme fait de la principale ou du principal de collège le pivot du dispositif et lui permet de suivre l'ensemble des élèves de son établissement, de même que les professeurs principaux peuvent suivre ceux de leurs classes via des espaces personnalisés.

La plateforme propose également des contenus de présentation des stages (entreprises, métiers) et de parcours inspirants. Elle constitue ainsi un site d'information sur les questions d'orientation professionnelle des élèves issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Pour cette nouvelle campagne, un espace « ressources » en libre accès sur la plateforme est mis à votre disposition.

III. Animation et suivi de la campagne 2022-2023

Ce plan global de stages de qualité pour les élèves des établissements REP et REP+ vise à accompagner l'action des collèges, des élèves, de leurs familles et des structures accueillantes. Il convient en particulier que dans un même bassin d'éducation et de formation, les établissements concernés veillent autant que faire se peut à ne pas organiser leurs séquences d'observation sur la même semaine afin de mieux répartir les offres de stage dans le temps.

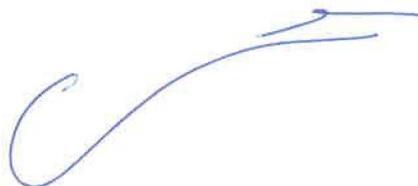
Les référents stage de troisième départementaux (préfectures et directions académiques), comme les référents des administrations centrales, auront accès à un outil de pilotage *ad hoc* consolidé qui leur donnera une visibilité sur les statistiques de publication des stages et d'accueil des stagiaires en temps réel.

Une instance de suivi et de pilotage, en présence des préfectures, des correspondants des DSDEN et des associations mobilisées sur le territoire, devra être organisée en amont de chaque période de vacances scolaires : l'Agence nationale de la cohésion des territoires, la direction générale de l'enseignement scolaire et la direction générale de l'administration et de la fonction publique devront être informées de la tenue de ces comités.

Au niveau national, un comité de pilotage composé de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, la direction générale de l'enseignement scolaire et la direction générale de l'administration et de la fonction publique assure le suivi du dispositif.

Pour toutes questions relatives au fonctionnement de la plateforme et au déploiement de la campagne, vous pouvez vous adresser à l'adresse : monstagedetroisieme@anct.gouv.fr.

Je vous remercie pour votre implication dans la mise en œuvre opérationnelle de ce dispositif pour la campagne 2022-2023.



Elisabeth BORNE

**ANNEXE 1: OBJECTIFS D'OFFRES DE STAGES
PAR RÉGION ET PAR DÉPARTEMENT FIXÉS POUR LA CAMPAGNE 2022-2023**

DÉPARTEMENT		objectifs offres de stage 2022-2023	secteur privé	administrations de l'Etat
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES				
01	AIN	136	68	68
03	ALLIER	138	69	69
07	ARDÈCHE	76	38	38
26	DRÔME	252	126	126
38	ISÈRE	404	202	202
42	LOIRE	312	156	156
63	PUY-DE-DÔME	142	71	71
69	RHÔNE	1 000	500	500
73	SAVOIE	76	38	38
74	HAUTE-SAVOIE	210	105	105
TOTAL		2 746	1 373	1 373
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ				
21	CÔTE-D'OR	60	30	30
25	DOUBS	228	114	114
39	JURA	54	27	27
58	NIEVRE	110	55	55
70	HAUTE-SAÔNE	114	57	57
71	SAÔNE-ET-LOIRE	174	87	87
89	YONNE	188	94	94
90	TERRITOIRE-DE-BELFORT	98	49	49
TOTAL		1 026	513	513
BRETAGNE				
22	CÔTES-D'ARMOR	60	30	30
29	FINISTÈRE	100	50	50
35	ILLE-ET-VILAINE	196	98	98
56	MORBIHAN	30	15	15
TOTAL		386	193	193
CENTRE-VAL-DE-LOIRE				
18	CHER	92	46	46
28	EURE-ET-LOIR	222	111	111
36	INDRE	46	23	23
37	INDRE-ET-LOIRE	70	35	35
41	LOIR-ET-CHER	78	39	39
45	LOIRET	236	118	118
TOTAL		744	372	372
CORSE				
2A	HAUTE-CORSE	190	95	95
2B	CORSE-DU-SUD	178	89	89
TOTAL		368	184	184
GRAND-EST				
08	ARDENNES	170	85	85
10	AUBE	254	127	127
51	MARNE	260	130	130
52	HAUTE-MARNE	94	47	47
54	MEURTHE-ET-MOSELLE	178	89	89
55	MEUSE	50	25	25
57	MOSELLE	400	200	200
67	BAS-RHIN	400	200	200
68	HAUT-RHIN	302	151	151
88	VOSGES	148	74	74
TOTAL		2 256	1 128	1 128
GUADELOUPE				
971	GUADELOUPE	76	38	38
TOTAL		76	38	38
GUYANE				
973	GUYANE	400	200	200
TOTAL		400	200	200

DÉPARTEMENT		objectifs offres de stage 2022-2023	secteur privé	administrations de l'Etat
HAUTS-DE-FRANCE				
02	AISNE	376	188	188
59	NORD	1900	950	950
60	OISE	510	255	255
62	PAS-DE-CALAIS	1 150	575	575
80	SOMME	380	190	190
TOTAL		4 316	2 158	2 158
ÎLE-DE-FRANCE				
75	PARIS	648	359	289
77	SEINE-ET-MARNE	517	285	232
78	YVELINES	510	281	229
91	ESSONNE	759	428	331
92	HAUTS-DE-SEINE	613	340	273
93	SEINE-SAINT-DENIS	2 067	1 291	776
94	VAL-DE-MARNE	989	567	422
95	VAL-D'OISE	1 104	652	452
TOTAL		7 207	4 203	3 004
LA RÉUNION				
974	LA RÉUNION	800	400	400
TOTAL		800	400	400
MARTINIQUE				
972	MARTINIQUE	202	101	101
TOTAL		202	101	101
MAYOTTE				
976	MAYOTTE	588	294	294
TOTAL		588	294	294
NORMANDIE				
14	CALVADOS	124	62	62
27	EURE	184	92	92
50	MANCHE	72	36	36
61	ORNE	52	26	26
76	SEINE-MARITIME	860	430	430
TOTAL		1 292	646	646
NOUVELLE-AQUITAINE				
16	CHARENTE	70	35	35
17	CHARENTE-MARITIME	60	30	30
19	CORRÈZE	24	12	12
23	CREUSE	14	7	7
24	DORDOGNE	92	46	46
33	GIRONDE	594	297	297
40	LANDES	72	36	36
47	LOT-ET-GARONNE	132	66	66
64	PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	98	49	49
79	DEUX-SÈVRES	96	48	48
86	VIENNE	136	68	68
87	HAUTE-VIENNE	134	67	67
TOTAL		1 522	761	761
OCCITANIE				
09	ARIÈGE	32	16	16
11	AUDE	82	41	41
12	AVEYRON	32	16	16
30	GARD	390	195	195
31	HAUTE-GARONNE	248	124	124
34	HÉRAULT	456	228	228
65	HAUTES-PYRÉNÉES	30	15	15
66	PYRÉNÉES-ORIENTALES	206	103	103
81	TARN	112	56	56
82	TARN-ET-GARONNE	120	60	60
TOTAL		1 708	854	854

DÉPARTEMENT		objectifs offres de stage 2022-2023	secteur privé	administrations de l'Etat
PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR				
04	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	36	18	18
05	HAUTES-ALPES	20	10	10
06	ALPES-MARITIMES	322	161	161
13	BOUCHES-DU-RHÔNE	1 344	672	672
83	VAR	206	103	103
84	VAUCLUSE	428	214	214
TOTAL		2 356	1 178	1 178
PAYS DE LA LOIRE				
44	LOIRE-ATLANTIQUE	260	130	130
49	MAINE-ET-LOIRE	148	74	74
53	MAYENNE	24	12	12
72	SARTHE	174	87	87
85	VENDÉE	80	40	40
TOTAL		686	343	343
POLYNÉSIE FRANÇAISE				
987	POLYNÉSIE FRANÇAISE	122	61	61
TOTAL		122	61	61
Objectifs de stages administrations centrales (cf. annexe 2)		1200		1200
TOTAL				
		30 000	15 000	15 000

**ANNEXE 2: OBJECTIFS DE STAGES RECENSES PAR LES SECRETARIATS
GENERAUX DES ADMINISTRATIONS CENTRALES POUR LA CAMPAGNE 2022-2023**

Premier ministre	50
Économie, Finances et Souveraineté industrielle et numérique	100
Transformation et Fonction publiques	50
Intérieur	100
Outre-mer	30
Europe et Affaires étrangères	80
Justice	80
Transition écologique et Cohésion des territoires	100
Éducation nationale et Jeunesse	80
Enseignement supérieur et Recherche	40
Sports et Jeux olympiques et paralympiques	30
Armées	100
Travail, Plein emploi et Insertion	80
Santé et Prévention	80
Agriculture et Souveraineté alimentaire	80
Culture	80
Transition énergétique	40
TOTAL	1 200